



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

**Séance du mercredi 12 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 8

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1<sup>er</sup> adjoint), M. Thierry PASCAL (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3<sup>ème</sup> adjoint), M. Philippe BRUCH, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU

Absents excusés : Mme Elodie CADIOU, M. Bruno DEHAYE, Mme Corinne RIGAUD (pouvoir à M. Philippe BRUCH)

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

**Objet de la délibération** : BUDGET Vote du budget 2023

Considérant le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 : +96 972,57€

Considérant le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2022 : -28 144,33€

Considérant qu'il a été décidé d'affecter à la section d'investissement à l'article 1068 : 54 808,46€

Considérant les recettes attendues et les dépenses prévues, le budget s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 336 023,11€
- Dépenses et recettes d'investissement : 461 439,36€

Soit un total de 797 462,47€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
-APPROUVE ET VOTE le budget 2023**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 12 avril 2023

Le Maire, Marie BOURGEOT



2023-011

Page annulée